

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 février 2024

IX. Approbation du recours à l'instance nationale d'évaluation (CNU santé) pour expertiser les demandes de prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)

VU le décret n°2009-851 du 8 juillet 2009 relatif à la prime d'encadrement doctoral et de recherche attribuée à certains personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche,

VU le décret n° 2008-744 du 28 juillet 2008 portant dispositions relatives aux personnels enseignants des universités, titulaires et non titulaires de médecine,

VU le décret n° 2021-1645 du 13 décembre 2021 relatif au personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires,

La prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) reste applicable aux personnels enseignants et hospitaliers (PU-PH et MCU-PH - stagiaires et titulaires) et aux enseignants titulaires de médecine générale relevant du décret n°2008-744 du 28 juillet 2008.

Il est proposé de recourir à l'instance nationale d'évaluation (CNU santé) pour expertiser les dossiers de candidature.

Le Conseil d'administration approuve le recours à l'instance nationale d'évaluation (CNU santé) pour expertiser les demandes de prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR).

Effectif Statutaire :	36
Membres en exercice :	36

Quorum :	atteint
Membres présents :	16
Membres représentés :	6
Total :	22

Décompte des votes :

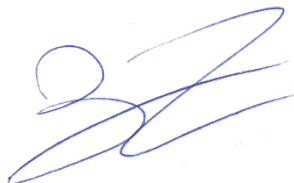
Abstentions :	-
Votants :	22
Blancs ou nuls :	-

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	-

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Orléans, le 20/02/2024

Le Président de l'Université



Éric BLOND

DÉLAI DE RECOURS :

En application des articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université d'Orléans (Château de la Source – 45100 Orléans) et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans.